

DIRECTEUR : Jules BRISSON

ABONNEMENTS
Édition ordinaire
(TEXTE SEUL)

France..... 5 fr. » 25 fr. 250
Union postale. 7 fr. 50 - 4 fr. »
Le Numéro : 15 cent.

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

LES ANNALES

POLITIKUES ET LITTÉRAIRES

REVUE POPULAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE

24 MARS 1904
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
15, rue Saint-Georges — Paris

ABONNEMENTS
Édition illustrée
(TEXTE ET SUPPLÉMENT)

En un En six
France..... 10 fr. » 55 fr. 300
Union postale. 12 fr. 50 - 4 fr. 250
Le Numéro : 25 cent.

Les annonces sont reçues exclusivement à l'Agence paritaire de publicité, 1, rue Beaubien et sous-ville, Lagrange, Corlet et C^{ie}, 8, place de la Bourse, Paris.

SOMMAIRE

Chronique politique.....
Nouveau de la semaine : la tendance
pas à la droite.....
Pages de l'époque : Le rôle —
des pays, — France, etc.....
Notes de la vie sociale : Le
désert.....
Échos de Paris : Notes sur le Mi-
Carnet ; le spectacle de quelques
réunis. — Notes de grands
bains. — Grève d'Anvers. —
Le « Club des Treize ». — à
Malaga. — Le chapitre des
chapeaux à la Chambre de New-
York.....
Le pape de Saint-Germain : le
pape.....
Tours de France inédites.....
Espagne : L'Armée espagnole.
Pages inédites : Charité.....
Système et Économie : Vers le
socialisme.....
Échos et Notes : L'œuvre d'un
journal.....
Mouvement scientifique : Photo-
graphie et la lune.....
Pages étrangères : La reine d'An-
glettre à New.....
Brevets (actualité) de.....
Événements littéraires.....
Fait Curieux.....

FRANÇOISE BANCY
FRANÇOIS COPPIN
HENRI LAFAYETTE
BERNARD
ANATOLE FRANCE
FRANÇOIS PARIS
ELY-ÉD. GUICHARD
JULIEN LEMAITRE
JACQUES NORMAND
ADOLPHE BRISSON
HENRI DE PAVILLON
H. N.
MARIUS-FRÉDÉRIC
TERRAS
GEORGES DEWILLÉ

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ

LES GRANDS MUSÉES : Portrait de la reine Victoria à
l'âge de onze ans, par WERTHALL.
à MALAGUENAR : Notes de Malaga à Tanger ;
village sur la côte ; les places de Sébasteville ; l'his-
toire des troupes.
BEAUX-ARTS : St-Caroline, tableau de A. GRANIER.
MUSIQUE : La Jacquarrie, notes de Ed. BLAN et
Serge ANTONI, musique de Ed. LAÏO et ANTOINE
COGNARD.

CHRONIQUE POLITIQUE

Le président du conseil a remporté l'autre jour, à propos de son budget et des rapports qui doivent exister entre le gouvernement et les ouvriers employés dans les manufactures de l'État, un succès éclatant.

« Quand il arrive à l'État d'être patron, il se doit à lui-même et à la démocratie d'être un patron modeste, et le patron modeste est celui qui sait, tout à la fois, respecter la dignité de ses ouvriers et faire respecter le principe d'autorité nécessaire à la conduite des affaires industrielles. »

Telle a été sa thèse, et il l'a développée avec un rare bonheur d'expression.

« Nul ne saurait oublier, a-t-il dit, que les ouvriers et les ouvrières employés dans nos ateliers doivent avoir les mêmes sentiments de susceptibilité et de dignité que nous apportons tous dans notre vie

et, a-t-il ajouté, l'autorité ne peut que gagner à ce respect mutuel. »

M. Ribot a également rappelé « qu'à l'ancienne idée d'autorité toute seule et s'exerçant d'en haut, le progrès moral avait substitué l'idée de contrat avec la liberté réciproque et aussi avec le respect réciproque de la parole donnée ». Et, puisque la notion du contrat implique nécessairement celle de l'égalité des parties contractantes, « il faut considérer l'ouvrier comme l'égal de celui qui l'emploie, quand il s'agit de discuter les conditions et le taux de son salaire et, aussi, quand il s'agit d'appliquer les clauses de conventions qui ont été librement débattues. »

Ce discours a été couvert d'applaudissements et, sur la proposition de M. Gustave Rivet, la Chambre en a voté, à l'unanimité, l'affichage.

Les socialistes eux-mêmes l'ont voté, encore que l'avant-veille ils eussent, au sujet d'un amendement de leur grand et éloquent « délégué », M. Jean Jaurès, violemment dénoncé la trêve que, depuis son avènement, ils avaient consentie au gouvernement.

Dans cet amendement, le député du Tarn demandait la suppression des crédits affectés à l'indemnité des sénateurs et aux dépenses administratives du Sénat ; mais ce n'était là qu'un prétexte pour engager avec le gouvernement une controverse au sujet de la loi sur les syndicats dont le garde des sceaux a tout récemment saisi la haute Chambre et de lui témoigner son déplaisir.

Non content, en effet, de défendre sa proposition et de dire que la loi budgétaire, ce qui est une énormité, est supérieure aux lois organiques, le leader socialiste s'est laissé entraîner à des déclarations fort graves.

Il a été jusqu'à prétendre que la grève générale se présentait « comme un moyen d'action possible contre le vote du projet Traiteux. »

Cette belle déclaration n'a eu d'autre résultat, d'ailleurs, que de ramener au gouvernement une partie du centre jusqu'alors hésitant.

×

De discussions en discussions, de débats en débats, la Chambre est arrivée cette semaine à ce fameux droit d'accroissement, qui est, avec le projet sur les successions et les boissons, l'une des grosses difficultés du budget en chantier.

On sait qu'il y a quinze ans bientôt, le législateur a frappé les congrégations d'un droit spécial.

Chaque congréganiste a été considéré comme propriétaire de l'avoir commun et contraint, à chaque décès d'un membre

de sa congrégation, de verser, sur la quote-part qui était présumée lui échoir par succession, le droit de 11 25 0/0 payé au cas de succession entre étrangers.

Si dans le ressort d'une recette d'enregistrement, une congrégation de dix mille membres possède un bien de 10,000 fr., il y a non seulement 1 fr. d'accroissement pour chaque membre, mais comme la loi de brumaire An VII sur l'enregistrement ne permet pas de déclarer moins de 30 fr. au cas de transmissions successorales, c'est sur un minimum de 30 fr. que se perçoivent les droits de mutation. Il en résulte que le congréganiste, qui est censé hériter de la somme de 1 fr., est forcé de payer le droit de 11 25 0/0, non pas sur 1 fr. mais sur 30, chiffre de la valeur réelle de ses biens, mais sur vingt fois ce chiffre. Ce n'est pas tout. Comme les biens des congrégations sont dissimulés et que le fisc a exigé que la déclaration d'accroissement fût faite dans chaque bureau d'enregistrement où la congrégation est propriétaire, il arrive que l'impôt dépasse ou à peu près la matière imposable.

Pour répondre aux nombreuses réclamations des congréganistes, le gouvernement a remplacé le droit d'accroissement par une taxe représentative de 30 centimes 0/0 sur la valeur brute de leurs biens meubles et immeubles.

Quelques députés, M. Alicot entre autres, trouvent le remède pis que le mal ; ils ont proposé, mais vainement, la disjonction.

D'autres, comme M. Clausel de Coussergues, acceptaient la taxe de 30 centimes, mais ils ont demandé à la Chambre d'en exempter les associations reconnues dont les biens sont affectés aux malades, aux indigents, aux orphelins ou aux enfants abandonnés.

Leur proposition a été repoussée. La commission a fait accepter ces chiffres, c'est-à-dire 30 centimes pour les associations reconnues, et 50 centimes pour celles qui ne le sont pas.

×

Pendant que la Chambre discutait cette importante question, on votait au Sénat la proposition de M. Joseph Fabre qui exempte les membres du Parlement de tout service militaire pendant la durée des sessions.

Encouragé par ce succès, l'honorable sénateur vient de saisir ses collègues d'une proposition qu'il considère comme le corollaire de l'autre et dont voici l'économie générale.

« Dès la mobilisation générale ordonnée, les Chambres décident si elles continueront à siéger ou se séparent. Dans le cas où ce dernier parti serait adopté,

Dans le monde (pour la Mi-Carême)

Jacques Normand



Les Annales politiques et littéraires, Les Annales politiques et littéraires du
24 mars 1895, Paris, 1895

Exporté de Wikisource le 30 juin 2026

Saynètes et Monologues

DANS LE MONDE (POUR LA MI-CARÊME)

- « Bravo ! quelle soirée exquise !
- » Quel régal délicat et fin !
- » Que de remerciements, marquise...
- » Votre programme était divin !

- » À monsieur X... nul ne résiste...
- » Sa voix s'élève à des hauteurs...
- » Et madame Z... quelle artiste !...
- » Quel talent, tous ces amateurs !

- » Et la comédie !... Un ensemble
- » À rendre les Français jaloux...
- » Ah ! d'honneur, marquise, il me semble
- » Qu'on ne voit cela que chez vous ! »

Et dans l'air chaud, où les bougies
Pleurent silencieusement,
Parmi les figures rougies
Par ce mondain étouffement,

Les compliments, douce rosée,
Se mêlent en accord parfait,
Tandis que la foule écrasée
Se dirige vers le buffet.

Là, parmi les roses humides,
Au pied des candélabres lourds,
S'amoncellent en pyramides
Les sandwiches et les petits fours ;

Sur la nappe à la blancheur douce
Où tombe une pâle clarté,
Dans leurs niches de verte mousse
Les fraises piquent leur gaîté.

Les orangeades parfumées
Rosissent dans un coin là-bas,
Et les glaces demi-pâmées
Fondent à l'ombre des babas,

Tandis qu'en des poses robustes
— Quinze francs l'homme chez Potel —
Derrière surgissent les bustes
Noirs et blancs des maîtres d'hôtel.

On arrive, les bras se tendent,
Et des messieurs très comme il faut,
Pendant que les dames attendent,
Ont livré le premier assaut.

Et puis, viennent d'autres fournées...
Un brouhaha monte, grandit...
Petites phrases bourdonnées...
Écoutons un peu ce qu'on dit.

« Ah ! ma chère, quelle soirée !
» — Un four complet... — Un mauvais goût...
» — Madame Z... est maniérée...
» — Monsieur X... au-dessous de tout... »

Un couple d'habits noirs chuchote :
« Bigre ! si j'avais pu prévoir...
» — Et moi donc : la bonne bouillotte
» Qu'on aurait faite au club, ce soir ! »

Le monsieur qui n'eut point de rôle
Dans la pièce, et qui s'en froissa,
Dit bonnement : « Tiens, moi, c'est drôle...
» Je ne voyais rien comme ça ! »

Plus loin, dans un groupe d'intimes :
« Dites donc ! Est-ce assez raté ?
» Mes craintes étaient légitimes...
» Ah ! si l'on m'avait écouté...

» — Et moi donc !... — Moi plus que personne...
« Faire jouer des amateurs...
» — Hé ! hé ! vous nous la bâillez bonne...
» C'est bien moins cher que des acteurs !

» — Est-ce que ?... — Sans doute, la caisse
» De la marquise, en ce moment...
» — Positif que la maison baisse...
» — Un peu... — Beaucoup... — Énormément !

» — D'ailleurs on dit... Vraiment je n'ose...
» — Allez donc !... Nous sommes discrets...
» — ... Qu'elle est folle du Petit Chose...
» — Vous croyez ?... — Moi, j'en jurerais...

» — Or, il a des dettes, et dame !...
» Vous comprenez... dans le besoin,
» Elle l'aide, par bonté d'âme...
» Et son âme l'entraîne loin.

» — Mais tout cela n'est rien encore...
» — Comment ?... Vraiment ?... que savez-vous ?...
» — Ce cher marquis... (nul ne l'ignore)...
» Est mort... un peu vite, entre nous...

» — Oui !... jamais on n'a pu comprendre...
» — Singulière mort, en effet...
» — Eh quoi ?... laisseriez-vous entendre
» Que la marquise ?... — C'est un fait !

» Je le tiens d'une ancienne amie...
» — La marquise, lasse de lui,
» Aurait aidé ?... — Quelle infamie !
» — Bah ! tout est possible, aujourd'hui !

» D'ailleurs, rien ne m'étonne d'elle...
» Avec les yeux d'acier qu'elle a...
» — Et ce nez en bec d'hirondelle...
» Jamais ça ne trompe, cela !

» — Ah ! le monde est parfois étrange !...
» — Si l'on ne fermait pas les yeux...
» — Goûtez ce granit à l'orange...
» J'en ai pris... C'est délicieux ! »

Ainsi va le bon débinage ;
Ainsi, par petits mots jetés
Jabote, par pur badinage,
Le chœur discret des invités.

Lentement, le salon se vide...
Au départ, éloges nouveaux...
Tout l'écheveau qu'on redévide...
Enthousiasmes et bravos !

La marquise, joyeuse et preste,
Grise de tant de compliments
— Très honnête femme, du reste —
Remonte en ses appartements,

Et l'an prochain, très rassurée
Par ces suffrages indulgents,
Donnera la même soirée...
Où reviendront les mêmes gens.

JACQUES NORMAND.

À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](http://fr.wikisource.org)^[1]. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr)^[2] ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html)^[3].

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur)^[4].

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- *j*jac
- Basilou
- Le ciel est par dessus le toit
- Cantons-de-l'Est
- M0tty

1. [↑](http://fr.wikisource.org) <http://fr.wikisource.org>

2. [↑](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr) <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr>

3. [↑](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html) <http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html>

4. [↑](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur) http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur